

Le 17 octobre 2018

Corniche des Forts : une sécurisation du site nécessaire pour un nouvel espace vert accessible à toutes et tous

Depuis le 8 octobre, les travaux de défrichage ont débuté au sein de la Corniche des forts malgré une minorité d'opposants qui arguent des contrevérités sur le projet et des tentatives de blocage.

- La sécurisation du site

La municipalité de Romainville tient à rappeler la nécessité des comblements du site pour assurer sa sécurisation. Les quelques opposants au projet oublient de mentionner que le site de la Corniche des Forts se situe sur d'anciennes carrières de gypse comportant de nombreux risques. Daniel Obert, Géologue, Expert honoraire près de la Cour d'Appel de Paris précise que *« les risques, et donc la dangerosité des anciennes carrières de gypse, sont liés à leur vieillissement après abandon. Les deux phénomènes majeurs pouvant survenir et aboutir, par leur accumulation, à l'effondrement total, sont la formation de fontis et le poinçonnement du radier de la carrière. Ces phénomènes sont prévisibles mais non prédictibles »* Cela peut donc survenir dans 10 ans ou dans un mois. *« C'est pourquoi il convient de fermer, condamner ces espaces afin de prévenir tout accident de personne. » « De plus, le gypse est une roche fragile, soluble dans l'eau (2,5g/l), protégé par sa couverture argileuse dans la partie interne de la carrière, les entrées en cavage, exposées, sans protection aux aléas météorologiques, sont très vulnérables et se dégradent rapidement engendrant des chutes de pierres. Le seul moyen d'éviter les désordres est évidemment le comblement, sauf à en bétonner les parois. »*

Contact Presse :

Cyril Anthéaume

01 49 15 55 49 / 06 14 18 59 15

cantheaume@ville-romainville.fr

www.ville-romainville.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ville de
Romainville

- La concertation

Dès 1992, les villes des Lilas, Pantin, Romainville et Noisy-le-Sec ont candidaté auprès de la Région, propriétaire du site, pour que soit réalisé un aménagement de Base de Plein Air et de Loisirs.

Aujourd'hui, après des années d'attente et de travail des différents partenaires, les travaux démarrent, avec comme **premier chantier le défrichage puis le comblement des carrières**, indispensable pour sécuriser le lieu et éviter son érosion, et à terme son effondrement.

Contrairement à ce que prétendent certains, un travail partagé en ateliers urbains a eu lieu au début des années 2000 pour définir les attentes. En 2002, sur la base d'un premier projet, une étude d'impact et une déclaration d'utilité publique ont été conduites par la Région : des premiers aménagements ont été réalisés entre 2007 et 2008 (aménagement des abords du château, 49 parcelles de jardins familiaux, un cheminement Est-Ouest de 2,8km). En 2015, après une nouvelle étude d'impact et un avis de l'Autorité environnementale, la Région a engagé la nouvelle phase du projet pour sécuriser le site. Le projet prévoyait initialement l'ouverture d'un parc de 12 hectares. Pour réduire l'impact environnemental du projet en terme de défrichage, **l'emprise de la future zone aménagée a été réduite, sous la pression des élu.e.s locaux, à 8 hectares en 2017**, donnant lieu à une mise à jour de l'étude d'impact et un nouvel avis de l'Autorité environnementale, en octobre 2017. **Cette dernière version du projet a alors été présentée par les services de la Région aux associations, qui n'ont à l'époque fait aucun commentaire sur le projet.** De plus, à la suite de la visite de Valérie Péresse, Présidente de la région Ile-de-France sur les lieux le 29 septembre 2018, une dernière réunion s'est tenue dans les locaux de la Région avec l'ensemble des associations le 5 octobre 2018. A cette occasion, les échanges ont duré plus de 5h et ont notamment mis en exergue un avis positif de l'Agence régionale de la biodiversité.

Contact Presse :

Cyril Anthéaume

01 49 15 55 49 / 06 14 18 59 15

cantheaume@ville-romainville.fr

www.ville-romainville.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ville de
Romainville

- Le véritable projet

Certains évoquent le saccage d'une forêt toute entière pour faire du sensationnalisme ou mentionnent des aménagements qui ne sont plus d'actualité (solarium...). La vérité est tout autre. Sur les 28 hectares aujourd'hui fermés et dangereux d'accès, seuls 8 hectares vont être comblés :

- **4,5 hectares** vont former une **zone consacrée aux loisirs** (équipements sportifs légers, jeux pour enfants, lieux de détente et de promenade dans la nature) ;
- **2,4 hectares de zone d'éco-pâturage**, fermée au public mais entourée d'un chemin d'observation, pour permettre le développement de nouvelles espèces végétales et limiter l'expansion d'espèces invasives. **Cette zone redeviendra à terme boisée** de façon naturelle.
- **1,1 hectare** pour une **zone d'activités ludiques** (poney-club et parcours d'accrobranche), créée dans un second temps.
- **Les 20 hectares restants seront complètement fermés au public et sanctuarisés**, permettant ainsi au bois, aujourd'hui à un stade de développement jeune, de devenir mature. **De plus après les travaux, un hectare sera reboisé.**

Le projet permettra **de limiter l'expansion d'espèces invasives comme la Renouée du Japon** et offrira un **équilibre entre des espaces verts respectueux de l'environnement ouverts aux habitants et la préservation d'une nature spontanée**. La Municipalité de Romainville souhaite la poursuite de ces travaux afin d'offrir aux habitants du territoire un nouvel espace naturel accessible au public. Cela permettra également de créer de nouveaux îlots de fraîcheurs pour lutter contre le réchauffement climatique et de préserver la biodiversité des espèces végétales et animales grâce à un suivi écologique avant, pendant et après les travaux.

Contact Presse :

Cyril Anthéaume

01 49 15 55 49 / 06 14 18 59 15

cantheaume@ville-romainville.fr

www.ville-romainville.fr